

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 8 décembre 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :	31 représentants 46 voix
Nombre de membres présents :	12 représentants 17 voix
Nombre de membres présents ou représentés :	19 représentants 24 voix

**Délibération n° BS-2025/42**

**Objet : Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)**

**LISTE DES PRESENTS :**

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
REY Freddy	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
	ESCARON Dominique
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	<b>EYMER</b> Clémentine
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
GERIN Anne	MICHALLET Bernard
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
GUIGUE Gilbert	BOUZON Elodie
	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	PICHON-MARTIN Bertrand

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
	BREYTON Stéphanie à EYMER Clémentine
	CHAVAND Christelle à PICHON-MARTIN Bertrand
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
	MONIN Michelle
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
	BOIX-NEVEU Arthur à ESCARON Dominique
	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	POZO Jean-Christophe
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	
BONNARDON Pierre	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus à GUSMEROLI Stéphane	MOLLIERE Denis

Votants (en voix) : 24

Exprimés (en voix): 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## Objet : Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Les employeurs publics sont tenus d'évaluer les risques professionnels (physiques et psycho-sociaux) auxquels leurs agents sont exposés et de les répertorier dans un document appelé document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). La finalité de cette évaluation est la mise en œuvre d'actions de prévention des risques qui ont été évalués.

### DESCRIPTIF DE LA DEMARCHE

Le DUERP du Parc de Chartreuse a été produit en interne.

Sous la responsabilité du Directeur, il a été travaillé par un petit groupe d'agents représentant les différents métiers et risques.

Le DUERP a été travaillé selon les 2 types de risques auxquels sont confrontés les agents du Parc :

- **Les risques généraux** (incendie, liés au déplacement, à des chutes, risques sanitaires, risques psycho-sociaux par exemple).
- **Le risque** lié au travail de **terrain** qui concerne régulièrement 4 agents et de manière plus occasionnelle tous les agents.

Pour chaque risque identifié, doivent être déterminés les éléments suivants :

La situation dangereuse.

La cotation du risque basée sur : la fréquence d'exposition, la gravité des blessures, la maîtrise du risque (moyens mis en œuvre pour le risque étudié), la pondération du risque. Le résultat de cette cotation permet d'apprécier le risque (faible / moyen / à prendre en considération / majeur).

Doivent être précisés les actions existantes au sein de la structure et le niveau de maîtrise du risque qui en découle.

En fonction de cette maîtrise du risque, sont déterminées les actions à mettre en place avec définition des priorités de mise en œuvre et les modalités de cette mise en place (quoi, qui, quand).

Ce document montre que de nombreuses actions existent déjà au sein de la structure, et même pour des risques très fréquents ou très graves, le Parc a déployé toutes les actions possibles permettant au final qu'aucun risque ne soit coté comme majeur.

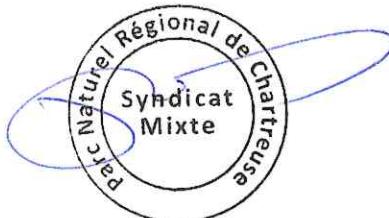
**Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial Formation Spécialisée en date du 02/12/2025,**

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:**

- **De valider le DUERP joint en annexe,**
- **D'autoriser le Président à toutes démarches et signature nécessaire à sa mise en œuvre et à sa mise à jour régulière.**

Ainsi fait et délibéré le 8 décembre 2025,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 09 DEC. 2025





**Présantis**  
VOTRE PARTENAIRE PRÉVENTION & SANTÉ AU TRAVAIL

**DOCUMENT UNIQUE**

**D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Date première rédaction : **04/04/2014**

Date de la dernière mise à jour : **13/10/2025**

Rédacteurs : **Membres de la commission de fonctionnement**

**PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

**DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS****INFORMATIONS GENERALES :**

Structure

Parc naturel régional de Chartreuse

Adresse :

112, rue Léon Auscher  
38380 St Pierre de Chartreuse

Téléphone :

04 76 88 75 20

Fax :

Courriel :

[accueil@parc-chartreuse.net](mailto:accueil@parc-chartreuse.net)

Responsable :

Dominique ESCARON

Nature de l'activité :

Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels  
 Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie  
 Aménager le territoire  
 Informer et sensibiliser habitants et visiteurs  
 Conduire des actions expérimentales ou innovantes

Nombre de salariés :

27

Temps de travail  
/ Horaires de travail :

39 h par semaine

Délégués du personnel :

oui non  \***ORGANISATION DES SECOURS :**

Affichage des n° d'appel d'urgence :

oui  \* non 

Trousse de secours :

oui  \* non 

Responsable de la trousse de secours :

Martine CLOITRE

Présence de secouristes :

oui  non  \*

Nombre de secouristes :

0

**ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT) / MALADIES PROFESSIONNELLES (MP) :**

Au cours des 12 derniers mois :

Nombre d'AT (avec CM): Nombre de MP :

## Textes réglementaires

### Principes généraux de la loi 1991

#### **Article L. 4121-1 du code du travail**

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

#### **Article L4121-2**

L'employeur met en oeuvre les mesures prévues à l'Article L4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

- 1° Eviter les risques ;
- 2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 3° Combattre les risques à la source ;
- 4° Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- 5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- 6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- 7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambients, notamment les risques liés au harcèlement moral, tel qu'il est défini à l'Article L1152-1 ;
- 8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- 9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

### Décret du 05 novembre 2001

#### **Article R4121-1**

L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.

#### **Article R4121-2**

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée :

- 1° Au moins chaque année ;
- 2° Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L. 4612-8 ;
- 3° Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

#### **Article R4121-4**

Le document unique d'évaluation des risques est tenu à la disposition :

- 1° Des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou des instances qui en tiennent lieu
- 2° Des délégués du personnel ou, à défaut, des personnes soumises à un risque pour leur santé ou leur sécurité ;
- 3° Du médecin du travail ;
- 4° Des agents de l'inspection du travail ;
- 5° Des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ;
- 6° Des agents des organismes professionnels de santé, de sécurité et des conditions de travail mentionnés à l'article L. 4643-1 ;

### Décret du 18 mars 2022

seules les collectivités de 11 agents et plus doivent mettre à jour leur DUERP au moins une fois par an.

Pour les collectivités de moins de 50 agents, il faudra définir des actions de prévention des risques, dont la liste doit être consignée dans le DUERP et ses mises à jour.

A partir du 31 mars 2022, en plus des conditions de mise à disposition du DUERP antérieurement établies, le décret précise qu'il doit être tenu à disposition :

1) Des agents : pour les seules versions en vigueur durant leur période d'activité dans l'entreprise (les versions en vigueur à compter de leur entrée dans l'entreprise).

2) Des anciens agents : pour les versions en vigueur durant leur période d'activité dans l'entreprise.

3) De l'ensemble du service de prévention et de santé au travail.

La durée de conservation est fixée à 40 ans à compter de l'élaboration du DUERP et pour ses versions successives.

### DEFINITION DES NOTIONS

**Le danger :**

C'est ce qui menace ou qui met en péril

**Le risque :**

C'est la rencontre de l'homme et du danger

Risque = danger x exposition

**Le dommage :**

C'est une lésion physique et/ou une atteinte à la santé ou aux biens

**La prévention :**

C'est l'ensemble des mesures prises pour limiter un risque

## TABLEAU DE BORD DES EVALUATIONS DES RISQUES ET DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Unité de travail : risques généraux

Nombre de salarié de l'unité de travail : 27

Date de mise à jour : 13/10/2025

### EVALUATION DES RISQUES

Risques identifiés	Situations dangereuses ou défauts relevés	Evaluation des risques					Actions de prévention existantes	Maitrise du risque	Actions de prévention à mettre en place	Priorités	Echéancier sur 3 ans			Suivi des actions		
		F	G	M	P	N					2025	2026	2027	Agent référent	Réalisé le	
Risques d'incendie	Utilisation du bâtiment	1	4	2	0,8	6			Entretien annuel des extincteurs, alarme incendie, plan d'évacuation, n° d'urgences, portes coupe feu	Bonne	1	Formation à l'utilisation des extincteurs - exercice incendie à faire 2 fois par an	Faible	exercices incendie	MDUC	03/11/2025
Risque de chute de hauteur	Escaliers	4	3	2	0,25	6			Marches anti-dérapantes, rampe, ascenseur	Bonne	1		Faible			
Risque de chute de plain pied	Sol glissant, mouillé, gelé, enneigé	2	3	2	0,15	1,8			Tapis installés aux entrées, clous anti-dérapants,	Moyenne	2	sel en cas de verglas, chevalet "sol glissant"	Moyenne	Sel/gravier à disposition de l'équipe, achat chevalet sol glissant	MCLO	
Risque de chute d'objets	Cartons- matériels stockés en hauteur (armoire, étagère)	1	2	4	0,25	2			Cartons, matériel lourd stockés en bas, trousse de secours,	Moyenne	2	Rappel de règles de stockage (ex : haut des armoires)	Moyenne	Rappel café Parc - Affiches stockage et atelier	MDUC	
Risque électrique	Branchemet d'appareils, utilisation de multi-prises, Electrocuision, (changement d'ampoules)	1	1	2	0,15	0,3			Installation aux dernières normes, EPI, n° d'urgences	Moyenne	2	formation habilitation électrique d'un agent	Moyenne	formation habilitation	MDUC	18-19/09/25
Risque lié aux déplacements	Déplacement domicile-travail, professionnel (VTM, vélo, VAE, à pied)	1	4	2	0,15	1,2			Rappel des bonnes pratiques, n° d'urgences	Bonne	1		Faible			
Risque climatique	Chaleur en été, orage, inondation	5	4	4	0,15	12			Entretien de la flotte automobile, des VAE / speedbikes, trousse de secours, casque, gilet jaune, gants, formation aux premiers secours, formation conduite sur neige, charte VAE, consignes utilisation VAE/speedbikes	Moyenne	2	Rappel régulier des consignes de sécurité et de bonne conduite, formation premiers secours + recyclage, s'exercer sur le pansement Israélin...	Maximale	Rappel consignes de sécurité à l'entrée de l'hiver	MDUC NBIO	
Risque sanitaire	Maladie, virus	1	1	2	0,15	0,3			Stones, casquette du bâtiment, gestion de l'aération (respect des consignes données)	Moyenne	2	ventilateurs, stores côté nord, protocole CAT orage, inondation	Moyenne	protocole CAT orage, inondation	achat ventilateurs si besoin	MCLO MDUC
	Déséquilibre contraintes/ressources	3	2	6	1	36			Masque, gel	Bonne	1	afficher les consignes (lavage des mains, vaisselle)	Faible	Afficher consignes sanitaires	achat stores si nécessaire	MCLO

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le 09/12/2025

Berger Levrault

ID : 038-253804363-20251208-BS\_2025\_42-DE

## TABLEAU DE BORD DES EVALUATIONS DES RISQUES ET DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Unité de travail : risques généraux

Date de mise à jour : 13/10/2025

Nombre de salarié de l'unité de travail :

27

Risques identifiés	Situations dangereuses ou défauts relevés	EVALUATION DES RISQUES					Actions de prévention existantes	Maîtrise du risque	Actions de prévention à mettre en place	Priorités	PLAN D'ACTIONS				Agent référent	Suivi des actions
		F	G	M	P	N	Evaluation des risques	Significatif	Majeur	Faible	Significatif	Majeur	2025	2026	2027	
RPS	Violences internes agent/agent, agent/élu (confits, harcèlement)	1	3	6	0,75	13,5	Disponibilité du responsable de mission, de la direction, sensibilisation, médiation interne et externe	Moyenne	2	Temps de parole dédiés par mission, formation "gestion des situations relationnelles difficiles au travail" et "communication non violente", formation des encadrants, tutorat, coordonnées référent CDG et médecin du travail, protocole d'information.	Maximale	Dispositif de signalisation à porter à connaissance aux agents	Remettre en marche le principe de tutorat avec nouveaux arrivants Mise à jour du livret d'accueil	MDUC AFAT KBAI		
	Violences externes (agression, menaces, incivilités)	1	3	4	0,25	3	Protection fonctionnelle	Bonne	1	formation communication non violente	Faible	Dispositif de signalisation à porter à connaissance aux agents	MDUC AFAT KBAI			
Risque lié aux horaires de travail atypiques	Horaires de travail de nuit, en soirée	3	1	8	0,5	12	Suivre la durée hebdomadaire de travail, limiter la fréquence des horaires atypiques	Moyenne	2	rédiger le protocole de récupération	Maximale	réécriture protocole de récupération	AFAT KBAI MDUC			
Risque lié à l'utilisation des écrans	Temps d'exposition élevé	5	1	2	0,15	1,5	Ecran mat, éclairage d'appoint, stores,	Bonne	1	alterner les tâches, pause visuelle, rappel des bonnes pratiques	Faible	rappel des bonnes pratiques par IDE du travail	MDUC			
	Port de charges lourdes (chargement véhicule, déplacement de matériel, cartons...)	3	3	4	0,25	9	Diable, binôme	Bonne	1	Formation « Sensibilisation gestes et postures de travail », achat d'un chariot	Moyenne	achat d'un chariot	M CLO	01/10/2025		
Risque lié aux postures de travail	TMS	5	3	4	0,5	30	Matériel ergonomique (ballon, souins, bureau réglable en hauteur,	Moyenne	2	Formation « Sensibilisation gestes et postures de travail », rappel des bonnes pratiques	Maximale	proposer que l'IDE du travail passe un lundi	MDUC			

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le 09/12/2025

Berger Levrault

ID : 038-253804363-20251208-BS\_2025\_42-DE



## TABLEAU DE BORD DES EVALUATIONS DES RISQUES ET DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Unité de travail : terrain

Nombre de salarié de l'unité de travail : 9 maxi

Date de mise à jour : 13/10/2025

### EVALUATION DES RISQUES

### PLAN D'ACTIONS

Risques identifiés	Situations dangereuses ou défauts relevés	Evaluation des risques						Actions de prévention existantes	Maitrise du risque	Actions de prévention à mettre en place	Priorités	Suivi des actions					
		Préférable	Moyen	Méfier	Spécificité	Préférable	Moyen	Méfier				2025	2026	2027	Agent référent	Réalisé le	
Risque de chute de hauteur	Spéléo	2	4	0,75	24		Formation - EPI - EPC		Moyenne	2	Formaliser l'obligation d'un travail en binôme - recyclage de la formation	Maximale		recyclage formation spélio	M'DUC		
	Chute en milieu naturel (dénivelé)	5	4	0,5	40		Port de chaussures antidérapantes, EPI, bâtons de marche, corde de fond de sac pour les gardes		Moyenne	2	Formation sécurité hivernale/estivale en montagne, sensibilisation au renoncement, kit corde de fond de sac	Maximale		Recyclage Formation sécurité estivale	MCLO		
Risque lié aux déplacements sur le terrain	à ski, à pied, à vélo, en raquette	5	4	0,75	30		EPI - consultation du bulletin météo + BRA -		Moyenne	2	Formation sécurité hivernale/estivale en montagne, sensibilisation au renoncement, remise à niveau ski (guide de montagne/DE ski de fond)	Maximale		Remise à niveau ski (guide/DE) pour garde animateur	AFGAG		
	Relevés terrain, tournées de surveillance, veille, balisage, signalétique PDIR	5	4	0,5	20		Radio - téléphone (application GPS) - agenda - préparation et vérification obligatoire la veille du sac - sifflet de détresse - balise apik - réunion début de saison avec rappel des procédures		Bonne	1	Favoriser le travail en binôme - être vigilant sur les précisions dans l'agenda - formaliser une carte des zones hivernales proscrites pour travail isolé - formaliser les missions qui excluent le travail isolé (police de la chasse, contrôles de nuit...)	Moyenne		carte des zones proscrites en hiver - rappels justifications agenda (parking de départ), formaliser les missions qui excluent le travail isolé (police de la chasse, contrôles de nuit...)	AFGAG/PGAR		
Risque lié au travail isolé	Mission de police pour les agents asservis	4	3	0,75	36		Formation commissionnement - disponibilité du responsable/de la direction		Moyenne	2	Prévoir un soutien psychologique en cas de situation difficile (outrage, etc) - questionnement, l'accès aux armes de défense - recyclage "techniques d'interpellation"	Maximale		Dispositif de signalement à porter à connaissance aux agents	Accompagnement par l'assureur Parc (RELYENS)	M'DUC	
	Travail isolé sur le terrain	1	2	4	0,25	2	Lien avec l'équipe - disponibilité du responsable - répartition des journées de terrain (solo-binôme)/bureau, journées partagées (RN/autres missions)		Bonne	1	Améliorer le suivi des agents par le responsable, favoriser des moments informels d'expression du ressenti de l'agent	Maximale		faire un rappel en RRM	KBAI	17/11/2025	
Risque climatique	Météo (canicule, froid, neige, humidité, brouillard, vent, etc.)	4	2	2	0,25	4	S'informer du bulletin météo, vêtements adaptés, EPI, horaires de travail décalés en temps de canicule, travail au bureau ou à domicile		Bonne	1	Sensibilisation au "savoir renoncer"	Maximale		liste d'équipement à remettre à jour (prioritaire /secondaire)	AFGAS/PGAR, EFAN/LBAL		
	Port de charges lourdes (sac, matériel, matériaux)	5	3	2	0,25	7,5	Claie de portage, travail en binôme, qualité des sacs, bâtons de marche, chaussures, matériel léger et ergonomique		Moyenne	2	Former à la prévention des risques liés à l'activité physique - formation Gestes et postures	Moyenne		IDE à questionner	M'DUC		
Risque lié au port de charges lourdes	Perforateur, visseuse, scie à angle, scies, sécateur, pinces coupantes..	5	3	2	0,25	7,5	Gants, vêtements adaptés, casque anti bruit, lunettes de protection, matériel ergonomique		Bonne	1	Former à la prévention des risques liés à l'activité physique - formation Gestes et postures	Maximale		faible			
	Peinture, solvants dans le cadre de la mission de balisage	3	1	2	0,15	0,9	Gants, bacs de rétention		Bonne	1	Afficher les notices sur bacs de rétention	Maximale		faible			
Risque chimique															MCLO		

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le 09/12/2025

ID : 038-253804363-20251208-BS\_2025\_42-DE

Berger Lefault